



Service : Police municipale- TC

N° ARR20230816_1

ARRETE MUNICIPAL

Objet : Demande autorisation d'organiser une vente au déballage

Le Maire d'Eybens,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants,
Vu le code du commerce, notamment les articles L 310-2 et R 310-8,
Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,
Vu la demande formulée par Monsieur Tristan FROMENTAUD, directeur de l'association du centre de loisirs et culture d'Eybens, afin d'organiser une vente au déballage dit "vide grenier".
Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de vente,

ARRÊTE :

Article 1er

Monsieur Tristan FROMENTAUD est autorisé à organiser une vente au déballage dit "vide grenier" le dimanche 10 septembre 2023 dans l'enceinte du parc de la maison de l'enfance, 48 avenue de Poisat à Eybens.

Article 2

Mr Tristan FROMENTAUD s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement.

Article 3

Le présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Mr le Préfet, sera notifié à Mr Tristan FROMENTAUD.

Fait à EYBENS le 16 août 2023

Pour Le Maire empêché,
L'adjointe au Maire,
Elodie TAVERNE

